

Ref : 2024 -dirPida – version1 – 04 11 2024

I. ARRETE
DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE ELARGIE

L'an deux mille vingt-quatre, la Commission communale de sécurité de la Commune de Gresse en Vercors dûment avisé, donne reconduite du PIDA de la saison antérieure en l'autorité de Monsieur le Maire de Gresse en Vercors.

MEMBRES Avisés :

M. BELLOT Jean Marc (Maire)

M. CALVEZ Gilles (Directeur d'exploitation du Domaine Skiable de Gresse en Vercors et Directeur du service sécurité des pistes)

Mme GRESLOU LE GUERN Muriel (ajointe au directeur du service sécurité des pistes)

M. MARTIN Frédéric (Chef de caserne de Gresse en Vercors)

M. RICHE Didier (Président du conseil d'administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse en Vercors)

M. LEFEVRE Alexandre (Directeur de l'Ecole de Ski Français de Gresse en Vercors)

OBJET : P.I.D.A. 2024-2025

Monsieur le Maire présente à la Commission Communale de sécurité le projet de PIDA de la Commune de GRESSE EN VERCORS.

La commission communale de sécurité, après avoir étudié les documents et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de PIDA de la Commune de GRESSE EN VERCORS
Pour l'hiver 2024-2025

GRESSE EN VERCORS, le 9.12.24
M. Jean Marc BELLOT
MAIRE

